

# DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AFFICHAGE [R601-2014, Chapitre 10]

LIEU D’AFFICHAGE			
NOM DU COMMERCE			
ADRESSE			
VILLE, PROVINCE		CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE	Bur :	Cell:	Fax :

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
NOM DE L’ENTREPRISE			
NOM DU PROPRIÉTAIRE			
ADRESSE			
VILLE, PROVINCE		CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE (cochez préférence)	<input type="checkbox"/> Res :	<input type="checkbox"/> Bur :	<input type="checkbox"/> Cell :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT*			
<input type="checkbox"/> Cochez cette case si même que propriétaire			
<b>*N.B. Si vous faites les démarches pour et au nom du propriétaire, le ou la propriétaire doit signer le formulaire de procuration à cet effet.</b>			
NOM			
ADRESSE			
VILLE, PROVINCE		CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE (cochez préférence)	<input type="checkbox"/> Res :	<input type="checkbox"/> Bur :	<input type="checkbox"/> Cell :

IDENTIFICATION DE L’ENTREPRENEUR			
NOM DE L’ENTREPRISE			
RESPONSABLE			
ADRESSE			
VILLE, PROVINCE		CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE	Bur :	Cell :	Fax :

ÉCHÉANCIER ET COÛTS DES TRAVAUX			
DATE PRÉVUE DU DÉBUT TRAVAUX		DATE PRÉVUE DE LA FIN DES TRAVAUX	
VALEUR ESTIMÉE DES TRAVAUX			

TARIFICATION [Règlement R604-2014]	
Permanent	60\$
Temporaire	20\$

INFORMATIONS SUR L'ENSEIGNE

1

- ENSEIGNE PERMANENTE  
 ENSEIGNE TEMPORAIRE

2

- ENSEIGNE APPLIQUÉE (sur le bâtiment)  
 ENSEIGNE AUTONOME (ex : sur poteau)

**! ATTENTION : Les enseignes de type chevalet sont interdites sur tout le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul**

DIMENSIONS	Largeur :	Hauteur :	Épaisseur :
DISTANCE DES LIGNES DE TERRAIN	Avant :	Arrière :	Latérale :
DISTANCE VERTICALE DU SOL			
MATÉRIAUX UTILISÉS			

TYPE D'ÉCLAIRAGE **VOIR RÈGLEMENT R601-2014, Chapitre 10, Article 685**

**NB :** La source lumineuse d'une enseigne doit être disposée de manière à ne pas produire d'éblouissement sur la voie de circulation et sur les propriétés voisines et de manière à ce qu'aucun faisceau lumineux ne soit dirigé vers le ciel.

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

- Le devis de l'enseigne;
- Deux exemplaires d'un plan exécuté à l'échelle, reproduits par un procédé indélébile, et indiquant :
- a) les dimensions de l'enseigne, la superficie de l'enseigne;
  - b) le texte et le graphisme de l'enseigne;
- Dans le cas d'une enseigne appliquée, deux exemplaires d'un plan exécuté à l'échelle, reproduits par un procédé indélébile, et indiquant :
- a) l'élévation du mur sur lequel l'enseigne est installée et la hauteur de l'enseigne;
- Dans le cas d'une enseigne autonome, deux exemplaires d'un plan exécuté à l'échelle, reproduits par un procédé indélébile, et indiquant :
- a) les lignes de terrain et les lignes de rue;
  - b) la localisation de l'enseigne et la hauteur de l'enseigne;
- L'estimation du coût des travaux ;
- Les photos du bâtiment, s'il y a lieu ;
- Le nom et coordonnées du professionnel qui exécutera les travaux ;
- Tout autre renseignement requis pour assurer la bonne compréhension du projet tel que prescrit aux règlements d'urbanisme en vigueur.

SIGNATURE

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

Signature : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_